



## AVIS PUBLIC

---

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2019-2020-2021 TROISIÈME EXERCICE FINANCIER

---

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Compton sera, en 2021, en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

**Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :**

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit suivant :

M.R.C. de Coaticook  
294, rue Saint-Jacques Nord  
Coaticook (Québec) J1A 2R3

3. Être déposée au bureau de la MRC de Coaticook à l'adresse ci-dessus mentionnée ou y être envoyée par courrier recommandé;
4. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement adopté par la M.R.C. de Coaticook et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

N.B. La demande par la transmission du formulaire dûment complété est réputée avoir été déposée le jour de son envoi dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par courrier recommandé.

Compton, ce 24 septembre 2020

Philippe De Courval, *M.A., OMA*  
Secrétaire-trésorier